

Info | Médicament

Votre médecin vous a prescrit un médicament contre l'ostéoporose :

Ranélate de strontium 5 mg (PROTELOS®)

Ce médicament appartient à la famille des SERM (modulateurs sélectifs des récepteurs aux œstrogènes).

Comment agit ce médicament ?

Il s'agit d'un médicament à la fois anti-résorptif et ostéoformateur, c'est-à-dire qu'il diminue la résorption de l'os d'une part, et augmente sa formation d'autre part, afin de lutter contre la perte osseuse à l'origine de l'ostéoporose.

Quels sont les effets secondaires possibles ?

Comme tout médicament ayant un effet positif, des effets secondaires peuvent survenir.

Ce sont le plus souvent des effets secondaires bénins :

- nausée, diarrhée ;
- crampes ;
- maux de tête, pertes de mémoire ;
- diminution modérée du calcium dans le sang, ne donnant lieu à aucun symptôme ;
- augmentation transitoire des enzymes musculaires dans le sang.

Certains effets secondaires graves peuvent survenir de façon exceptionnelle :

- **convulsions** ;
- **accident thromboembolique veineux** (phlébite, embolie pulmonaire) : votre médicament augmente le risque de formation d'un caillot dans une veine. Afin de diminuer ce risque au maximum, ce médicament est contre-indiqué chez les patientes qui présentent un risque particulier de développer une telle complication ; si vous êtes immobilisée pour une durée prolongée, vous devez contacter votre médecin pour discuter d'un arrêt éventuel du médicament ;
- **réactions cutanées allergiques graves** : ce risque existe dans les premières semaines de traitement ; dès l'apparition d'une éruption cutanée ou d'autres signes d'allergie, vous devez arrêter immédiatement votre médicament et contacter votre médecin.

Comment prendre ce médicament ?

Vous devez prendre 1 sachet par jour, au moment du coucher et de préférence au moins 2 heures après le dîner, afin d'améliorer son absorption.

Pourquoi ce médicament plutôt qu'un autre ?

Il n'y a pas d'études comparant directement les médicaments contre l'ostéoporose entre eux. Ils ont globalement une efficacité similaire sur la prévention des fractures vertébrales (diminution de moitié) et certains médicaments diminuent également le risque des autres fractures ostéoporotiques, notamment le risque de fracture de la hanche.

Cette efficacité est surtout prouvée chez la femme ménopausée qui a déjà fait une fracture ostéoporotique.

Le choix du médicament contre l'ostéoporose dépend de votre risque de fracture, de certains de vos antécédents médicaux qui peuvent contre-indiquer ou au contraire faire préférer certains médicaments, et aussi de vos préférences, notamment en ce qui concerne les modalités de prise.

Le ranélate de strontium diminue le risque de fractures vertébrales et le risque de fracture de la hanche. Cette efficacité n'est pas démontrée chez les femmes qui n'ont jamais fait de fractures ostéoporotiques.

Comment savoir si ce médicament est efficace ?

L'objectif du traitement contre l'ostéoporose est d'éviter la survenue de fractures. Il n'existe pas actuellement de marqueurs fiables pour évaluer l'efficacité des médicaments contre l'ostéoporose. Certaines prises de sang permettent, dans certaines conditions précises, d'avoir un aperçu de cette efficacité. Mais ces tests ne sont pas suffisamment fiables pour être recommandés en pratique courante.

Votre traitement ne sera efficace que s'il est pris régulièrement.

Votre médecin peut donc être amené à vérifier avec vous votre prise du médicament et à vous demander si avec difficultés à le prendre, afin de trouver une solution.

Si une fracture survient alors que vous prenez un traitement contre l'ostéoporose depuis plus d'un an, on peut penser que votre médicament n'est pas suffisamment efficace. Votre médecin peut alors être amené à vous proposer un autre médicament contre l'ostéoporose.

Pendant combien de temps dois-je prendre ce médicament ?

Tout médicament contre l'ostéoporose n'est efficace que s'il est pris pendant plusieurs années. Le plus souvent, au bout de 5 ans de traitement, votre médecin réévalue votre risque de fracture, ce qui lui permet de juger de la nécessité ou non de continuer un médicament contre l'ostéoporose. Si l'indication d'un médicament contre l'ostéoporose est toujours présente, alors votre médecin peut vous prescrire le même, ou un autre médicament, pour une nouvelle « séquence » de 5 ans.

Dans tous les cas, toutes les autres mesures de prévention des fractures (apports suffisants en calcium et en vitamine D, activité physique régulière etc.) doivent être maintenues à vie.